

COMMUNE DE CAUJAC HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents : Marie-Hélène GAULTIER, Céline VANNIER.

Secrétaire: Marc MIRANI

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40, Elle indique à l'assemblée qu'elle souhaite ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Organisation des vœux du maire
- Problème vitesse
- Portillon de sortie dans l'enceinte de l'école
- Syndicat des Coteaux / solde comptable
- Médaille d'honneur du travail secrétaire de mairie
- Convention Relais Petite Enfance avec la CCBA
- Changement destination terrain particulier

 ∞

1 – Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022

Madame le MAIRE demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2022. Tout le monde l'a consulté. Il est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote :

Pour: 12 Contre: 0 Abstentions: 0

Non-participation au vote: 2

31128 COMMUNE DE CAUJAC - Budget Communal
Code INSEE COMMUNE DE CAUJAC

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 04

Virements de crédits

L'an deux mille vingt deux, le 14 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Emille FREYCHE, MAIRE.

Objet : Décision modificative numéro 04 sur mouvement de crédit du compte 022 vers le compte 65548. Augmentation du versement effectué vers le Syndicat du Rieutarel pour leur fonctionnement et au compte 6817 pour des créances douteuses.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 500,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 500,00 €	
D 65548 : Autres contributions		20,000,00€
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		20 000,00 €
D 6817 : Dot.aux Provis déprec actifs		500,00€
TOTAL D 68 · Dotations and provisions		500.00 €

-	
Signataires :	BRIOL Princk
	DASI Laurence
	GAULTIER Marie Helene
	HERVE Benjanin
	LABIT Stephane
	LEVRAT Dominique
	MEANI Marc
	MONGES Guiten
	PAIRASTRE Laurent
	RENVOISE Bruno
	RIBES Pascale
	ROUQUET Nathalie
	VANNIER Céline
	The state of the s

Certifié exécutoire par Emilie FREYCHE, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/11/2022 et de la publication le 25/11/2022.

A CAUJAC, le 24/11/2022.

ont signé les membres présents pour extrait conforme

3 – DON PARCELLE A 1 EURO SYMBOLIQUE – RUE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée numéro 40, section A, propose de la céder à la commune pour l'euro symbolique. Elle explique que la parcelle se situe en face de l'église, forme un petit triangle de 120m² et qu'elle est déjà entretenue de façon régulière par les agents municipaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ➤ ACCEPTE l'achat pour l'euro symbolique de cette parcelle de 120 m² cadastrée section A-40.
- > AUTORISE madame le Maire ou son représentant à signer devant notaire l'acte de vente correspondant, ainsi que tout acte ou document afférents.

Résultat du vote :

Pour: 12 Contre: 0 Abstentions: 0

Non-participation au vote: 2

00

4- SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Madame le Maire évoque auprès du Conseil Municipal que le contexte actuel de crise énergétique incite tous les acteurs, et en particulier les collectivités, à accélérer cette transition en mettant en place des mesures spécifiques de sobriété énergétique et d'optimisation destinées en particulier à limiter les augmentations de factures considérables. Elle rappelle que les tarifs sont, tout de même, réglementés par le SDEHG car la commune a moins de 2 500 habitants.

Les premières mesures proposées, concernent le fonctionnement interne de la collectivité et ont pour axe de développer la sobriété en termes de chauffage des bâtiments :

- les chauffages devront être réglés, au maximum à 19°c, dans l'ensemble des bâtiments communaux (bâtiments administratifs, atelier, équipements sportifs, salles des fêtes, salle polyvalente, etc.), ils devront être éteints lors des périodes d'inutilisations (week-end, vacances...).
- lors des locations et des manifestations dans les salles communales, les systèmes de chauffage devront être éteints un peu avant la fin de la manifestation. Ils n'ont pas besoin de rester allumé sur le temps de rangement de la salle.
- des sanctions seront prises s'il est constaté que les 19°c demandés ne sont pas respectés. Le constat entrainera un rappel, au bout de 3 rappels il ne sera plus possible pour l'association ou l'administré concerné de louer une des salles communales.
- la rénovation de la mairie afin d'améliorer sa dépense thermique et énergétique est déjà programmée et devrait être réalisée courant 2023.
- les illuminations de Noël sont réduites grâce à une période d'illumination plus courte.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

VU:

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le Code de l'environnement,

> APPROUVE l'ensemble des propositions qui ont été présentées pour palier au problème d'énergie et pour limiter les dépenses énergétiques qui en découlent.

Résultat du vote :

Pour: 12 Contre: 0 Abstentions: 0

Non-participation au vote: 2

 ∞

5- TERRAIN POUR STATIONNEMENT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une propriétaire d'un terrain sur la commune propose de le vendre à la mairie dans le but d'y réaliser un parking et des places de stationnement pour les administrés qui vivent à proximité. Elle explique plus en détail où se trouve ce terrain qui a une superficie de 534 m².

La propriétaire le propose au prix de 44 000 €.

<u>Marc MIRANI</u> demande s'il est possible d'obtenir une subvention pour cet achat. Madame la maire indique que oui pour environ 40%.

<u>Stéphane LABIT</u> pense que si un parking est réalisé à cet endroit du village il faudra ensuite en faire partout à la demande des habitants.

Les échanges et discussions demandent une réflexion plus poussée sur le sujet, à voir si ce genre d'investissement sera vraiment utile à la population et s'il faut en prévoir d'autres à l'avenir. Cependant, il semble intéressant d'acheter, tout de même, ce terrain qui servira de réserve foncière à la commune.

Madame le maire en reparle avec la propriétaire et tiendra informé le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré;

- ➤ ACCEPTE à l'unanimité l'achat de ce terrain de 534m² parcelle 125 section A du cadastre, au prix de 44 000€
- > AUTORISE madame le maire à signer l'acte de vente chez le notaire ainsi que tous les documents s'y rapportant.

00

6- PROVISION CRÉANCES DOUTEUSES

Madame le Maire indique que cela est inclus dans la décision modificative N°4, cf. point 2 du compterendu.

 ∞

Le point est ajourné.

 ∞

8- ACHAT TAILLE HAIE

Le point est ajourné.

00

9- CHÈQUES CADEAUX ET/OU TICKETS RESTAURANTS

Madame le maire explique qu'elle souhaitait proposer l'un ou l'autre aux agents pour le cadeau de fin d'année. Après recherche, les tickets restaurants ne sont pas gérés de la même manière et demande une participation financière de l'employé.

La commission du personnel a donc maintenu les carnets de chèques cadeaux à hauteur de 150€, pour l'ensemble des agents, pour le cadeau de fin d'année.

Le conseil municipal approuve.

 \propto

10- QUESTIONS DIVERSES

✓ Question d'un administré sur différents lots

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'un administré a demandé l'autorisation de diviser sa parcelle en trois lots distincts afin de les vendre. Ces terrains sont situés le long de la Mouillonne et ont subi l'inondation de 2018.

Elle rappelle que sur cette zone toutes les demandes de constructions, de changements de destinations ou d'extensions des bâtis sont et seront refusées. Il est également prévu le déclassement de certaines parcelles en zone non constructible.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour autoriser la division, la vente mais aucune construction ou extension à cet endroit-là.

√ Impasse du moulin – problème d'accès

Madame Dominique LEVRAT explique qu'elle a été sollicitée par des propriétaires de la commune qui ne peuvent pas accéder à leurs biens (champs) car l'accès est bloqué par un administré. Il a installé des clôtures électriques pour que ses animaux ne s'enfuient pas.

Madame le maire montre sur un plan les accès concernés. Il apparait qu'elles pourraient aller sur leurs champs directement depuis l'impasse du Moulin et que les clôtures installées ne les gênent pas.

Madame LEVRAT se rapproche d'elles pour faire le point et aller vérifier sur place.

 ∞

11- INFORMATIONS DIVERSES

✓ Notification attribution subvention

Madame le maire indique que la subvention pour les rosaces de l'église a été versée pour un montant 2700€.

- 70400 DOLLEN DVC 0040 DECCC - 1 C NA 101 - 1/- C D. - - 1 - 1/- - 1/-

✓ Réseau 31 – compte-rendu annuel

Madame le Maire transmet aux élus le compte-rendu de réseau 31 reçu en mairie, pour information.

✓ Contrat d'engagement républicain et subventions publiques aux associations et fondations

Madame le Maire souhaite qu'un courrier soit adressé aux associations afin qu'ils s'engagent pour la laïcité, la non-violence et l'équité auprès de l'ensemble de leurs adhérents et au cours des différentes manifestations organisées sur la commune.

√ Forêt -Investissement

Madame le Maire présente à l'ensemble des élus le projet de vente d'une forêt de 35 hectares située sur la commune. Elle explique qu'elle a été très sollicitée en mairie depuis la parution de cette annonce, pour des renseignements divers sur la possibilité d'y vivre, d'y construire des écolodges ou d'y développer du tourisme.

Elle s'est renseignée auprès des autorités compétentes et indique que pour pouvoir l'exploiter il faut un permis pour gérer les travaux de gestion forestière.

Il est décidé à l'unanimité que la parcelle et l'exploitation forestière devront être vendues uniquement pour cet usage-là.

✓ Rénovation mairie

Madame le Maire informe que pour la rénovation de la mairie, l'architecte Madame Montoriol prend en charge le suivi des travaux et des sociétés qui vont intervenir. Les travaux sont prévus entre janvier et fin avril 2023.

Un mariage est prévu fin avril 2023 mais si cela est nécessaire la demande d'autorisation de le célébrer à la salle des fêtes sera faite au procureur de la république.

Les subventions seront sollicitées auprès de la région et du département par le biais du PETR. Étant donné que le montant prévu des travaux ne dépasse pas 70 000€ HT, il n'y a pas besoin de recourir à un marché public.

✓ Problème vitesse

Madame le Maire explique qu'une demande a été soulevé lors du dernier conseil d'école au sujet de la vitesse trop excessive devant l'école primaire de Caujac. La mairie peut-elle faire quelque chose ? Elle est actuellement limitée à 70 km/ heure à cet endroit-là.

Pour passer à 50km/h il faut demander l'autorisation au secteur routier de déplacer le panneau d'agglomération après l'école pour que jusque-là la vitesse soit bien à 50km/heure.

La seule modification pour la commune, est que, les fossés deviennent communaux et qu'il faudra les entretenir, mais l'équipe technique de la commune s'en charge déjà.

Plusieurs élus demandent où faut-il mettre le nouveau panneau ?

Marc Mirani répond qu'il faudrait le mettre au niveau du chemin de ronde.

Après échanges et discussion la modification est approuvée à l'unanimité. La demande sera faite auprès du service routier du département et il est prévu d'acheter un panneau 50km/heure.

✓ Installation portillon pour quitter l'école

Les maîtresses ont également demandé s'il serait possible d'installer un portillon d'accès à l'extérieur

de l'école en cas de besoin d'évacuation. Aujourd'hui, elles ne peuvent que revenir vers le parking. Du côté de l'atelier il n'y a pas la place suffisante.

Madame le Maire propose de le mettre en place de façon à évacuer vers la salle des fêtes. En cas de besoin ils seraient à l'abri et/ou pourraient s'éloigner.

Les membres du conseil municipal sont d'accord avec cette installation à l'unanimité des membres présents.

✓ Syndicat des Coteaux

Madame le maire explique que le Syndicat des Coteaux a envoyé un courrier indiquant l'état des comptes répartis entre les trois communes après la séparation de 2021 et réclame le solde comptable. Elle indique qu'elle a préparé un courrier, en accord avec messieurs les maires de Grazac et d'Esperce, afin d'obtenir de façon précise les modes de calcul permettant d'obtenir ces résultats ainsi que les montants évoqués.

Les élus demandent si ce n'était pas le comptable public qui devait établir ces calculs ? Madame le Maire répond que non, c'est à eux de le faire mais que nous souhaitons plus d'explications sur la méthode appliquée.

✓ Relais Petite Enfance

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs réunions et échanges ont eu lieu au sujet de la gestion du Relais Petite Enfance située sur la commune. En effet, son utilisation par le RPE fait l'objet d'une convention sur 20 ans signée entre la municipalité et la CCBA et pour laquelle il reste encore 9 ans.

Le président de la CCBA souhaite uniformiser les conventions entre tous les Relais Petite Enfance du bassin Auterivain et demande à la commune d'en signer une nouvelle qui ne contient pas les mêmes termes. Il est proposé un tarif au m², équivalent à un loyer mais qui une fois calculé, ne couvre pas la totalité des charges qui incombent à l'utilisation du bâtiment. Elle n'est donc pas en faveur de la commune.

Madame le maire indique qu'elle ne signera pas de nouvelle convention tant que les termes seront en défaveur de la commune et demanderai d'engager des frais, notamment pour les mises aux normes du bâtiment.

✓ Médaille d'honneur

Madame le maire informe les élus que Nathalie JOSEPH, secrétaire de mairie a fait une demande de médaille d'honneur du travail pour ces 20 ans de services. Après calculs et vérification, elle n'a en réalité que 17 ans et quelques mois car les périodes de temps partiel sont prises en compte. Elle devra réitérer sa demande dès que les vingt années effectives seront atteintes.

√ Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le 15 janvier 2023 à 11h30, madame le Maire a invité les nouveaux arrivants et présentera les différentes associations de la commune. La manifestation sera suivie d'un apéritif offert par la mairie. Madame le maire demande à Marc Mirani de présenter les devis reçus.

La Gourmandière : 23€/ personne
 Blanc traiteur : 16,70€/ personne
 Frédéric Traiteur : 10€ /personne
 Bedouch : 23,50€/ personne

Les conseillers municipaux choisissent la proposition de Frédéric traiteur à l'unanimité. Il lui sera demandé d'ajouter un peu de charcuterie à la coupe en plus de ce qu'il propose.

30400 BOURN BUT BO 40 SECRET TO 11 IN IN IT I I

✓ Changement destination terrain particulier

Un administré de la commune a fait une demande pour modifier la destination de plusieurs de ses terrains. Il souhaite les diviser et passer les parcelles en zone constructible en vue de les vendre.

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des demandes précédentes similaires ont toutes reçues la même réponse de la commune, un refus. De plus, la défense incendie et les canalisations d'eau existantes ne serait pas suffisantes pour desservir correctement de nouvelles habitations.

Après discussion, le conseil municipal décide de procéder comme précédemment et refuse de modifier la destination des parcelles de cet administré.

Il est prévu de revenir vers chaque habitant qui en a fait la demande lors d'une enquête publique, lorsque la commune décidera de modifier la carte communale actuelle.

Madame le maire lève la séance à 23h15.

Marc MIRANI Secrétaire de séance

Émilie FREYC Maire